



Délibération CA-202012012

Exercice 2020 – Budget rectificatif n°3

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,

Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,

- **Point de l'ordre du jour**

- 2- Exercice 2020 : Budget rectificatif n°3

- **Entendu l'exposé de Madame MARCHAND, Présidente du Cnous, et de Madame LECA, Directrice générale déléguée du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **149,0 ETPT** sous plafond et **5,0 ETPT** hors plafond.
- **446.629.637 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 95.249.685 € pour les dépenses de personnel,
 - 348.038.007 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 3.341.945 € pour les dépenses d'investissement.
- **448.150.421 €** de crédits de paiement
 - 95.249.685 € pour les dépenses de personnel,
 - 330.141.744 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 4.758.992 € pour les dépenses d'investissement.
- **436.720.829 €** de prévisions de recettes.
- **- 11.929.593 €** de solde budgétaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **- 13.083.311 €** de variation de trésorerie.
- **- 11.849.593 €** de résultat patrimonial.
- **- 11.929.593 €** de capacité d'autofinancement.
- **- 11.929.593 €** de variation de fonds de roulement.



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 1^{er} décembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Nombre de procurations : 9
Abstentions : 0
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Vanves, le 1 décembre 2020

Signature certifiée apposée

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR3, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et de la répartition complémentaire de la SCSP répartie entre les Crous.